

Communiqué de presse

| | |
|--------------|---|
| Sujet | Le Service de l'Energie s'accroche aux fossiles |
| Contact | Isabelle Chevalley, députée, 079 627 92 30 |
| Internet | vd@vertliberaux.ch , www.vd.vertliberaux.ch |
| Date | 29 septembre 2011 |

Dans le cadre de la réponse à la consultation sur la nouvelle loi sur l'énergie, les Vert'libéraux regrettent que l'interdiction du chauffage à mazout, qui a été acceptée par le Grand Conseil, n'ait pas été introduite. De nombreuses interventions parlementaires (motions et postulats) qui ont été acceptées par le Grand Conseil ne figurent pas, elles non plus, dans cet avant-projet. Nous pensons que ceci est un déni du législatif de ce canton.

Le Grand Conseil avait accepté le postulat Isabelle Chevalley est consorts demandant l'interdiction du mazout de chauffage dans les nouvelles constructions. Cette interdiction a, entre temps, aussi été demandée à Neuchâtel par des citoyens et a été acceptée par le Grand Conseil neuchâtelois. Il ne s'agit pas d'être extrémiste mais d'anticiper les pénuries de pétrole qui ne manqueront pas de venir. Il est du devoir du politique de prendre de telles mesures. Nous ne comprenons pas l'attitude du SEVEN qui donne l'impression, non seulement de ne pas tenir compte des décisions du législatif mais de plus de vouloir s'accrocher à une énergie du passé.

L'autre énergie du passé à laquelle le SVEN s'accroche est le chauffage électrique. Le délai de 15 ans pour l'assainissement de ces chauffages est beaucoup trop long. Il représente leur durée de vie. La nouvelle donne énergétique nous oblige à être plus entreprenant dans les économies d'énergie. L'assainissement de ces chauffages va permettre des économies d'électricité très importante (380 à 500 GWh/an soit la consommation électrique de plus de 100'000 ménages) et va permettre aussi à leur propriétaire des économies financières substantielles. Il est nécessaire de baisser ce délai à 7 ans.

Nous regrettons aussi qu'aucun article ne mentionne le chauffage à distance. Ce moyen écologique et économique mérite que l'Etat s'en soucie et le soutienne. Beaucoup de communes rurales sont concernées par ces chauffages et attendent un signe du canton.

Concernant l'énergie solaire, nous demandons l'introduction d'une rétribution à prix coûtant (RPC) cantonale comme cela a été accepté par le Grand Conseil. Il convient également de rappeler dans la loi que les communes ne peuvent pas sans justes motifs interdire la pose de panneaux solaires. Enfin, chaque nouvelle construction devrait avoir des panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques sur son toit. Le prix du solaire a tellement baissé que la pose capteurs photovoltaïques sur un bâtiment neuf revient pratiquement au même prix que certaines tuiles traditionnelles.

En conclusion, cet avant-projet manque d'audace. Après ce que nous avons vécu avec Fukushima, nous pensons que cet avertissement aurait donné un élan nouveau à la politique énergétique de ce canton, dommage!